

# Les financements des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD)

février 4, 2018 Senat\_2017\_2018

Guy-Dominique KENNEL interroge Mme la ministre des solidarités et de la santé sur les financements des EHPAD (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes). L'essentiel des moyens provient aujourd'hui des cotisations salariales prélevées au titre de la journée de solidarité, créée en 2004, et de la contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie, ponctionnée depuis 2013 sur les retraites imposables. La réforme tarifaire initiée en 2017, qui prévoit d'aligner progressivement jusqu'en 2023 les dotations aux Ehpads publics et privés, le nouveau mode de calcul des budgets «dépendance» va faire perdre 200 millions d'euros en sept ans aux établissements publics et obliger de nombreuses structures en difficultés à réduire leur personnel. Et la Caisse nationale de Solidarité pour l'autonomie (CNSA) estime pour sa part la perte du secteur public sur la partie dépendance à 65,6 millions d'euros, compensée par les gains sur le forfait «soins». La Ministre des solidarités et de la Santé a annoncé une enveloppe de 150 millions d'euros pour 2018 en faveur des EHPAD. Or cela représente, en moyenne soit 21 700€ par EHPAD en France ou 206 € par résidents. Il lui demande de bien vouloir présenter au plus vite un plan de financement en faveur des personnes âgées qui s'intégrerait dans une réforme nouvelle afin de favoriser l'autonomie des personnes âgées. Il lui demande aussi de bien vouloir replacer l'humain au sein du système.